



D20260702

## COMMUNE DE POMPIGNAN (Gard)

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
En date du 16 juillet 2026

L'an deux mille-vingt-six, le seize juillet, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de POMPIGNAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Michel FOUGAIROLLE, Maire.

Étaient présents : BAISSADE Matthieu, BANCEL Frédéric, CHARLES Fabienne, FOUGAIROLLE Michel, GRELOIS Irène, LEBLOND Nadège, LEROND-PLUQUET Amandine, MORALES Angélique, SEGURA Mireille, TAVER Virgile, TEISSONNIERE Daniel.

Étaient absents : CHAZEL Ema, CRES Sébastien, MEJEAN Gilles, SEMENOFF Serge (Procuration à Michel FOUGAIROLLE).

Mme Nadège LEBLOND a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu l'exposé de monsieur Michel FOUGAIROLLE, Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 juin 2026.

Charge Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme,  
A Pompignan, le 21 juillet 2026  
Le Maire Michel FOUGAIROLLE.



La secrétaire de séance, Nadège LEBLOND

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)